

N°48

Octobre 2000



AMICALE



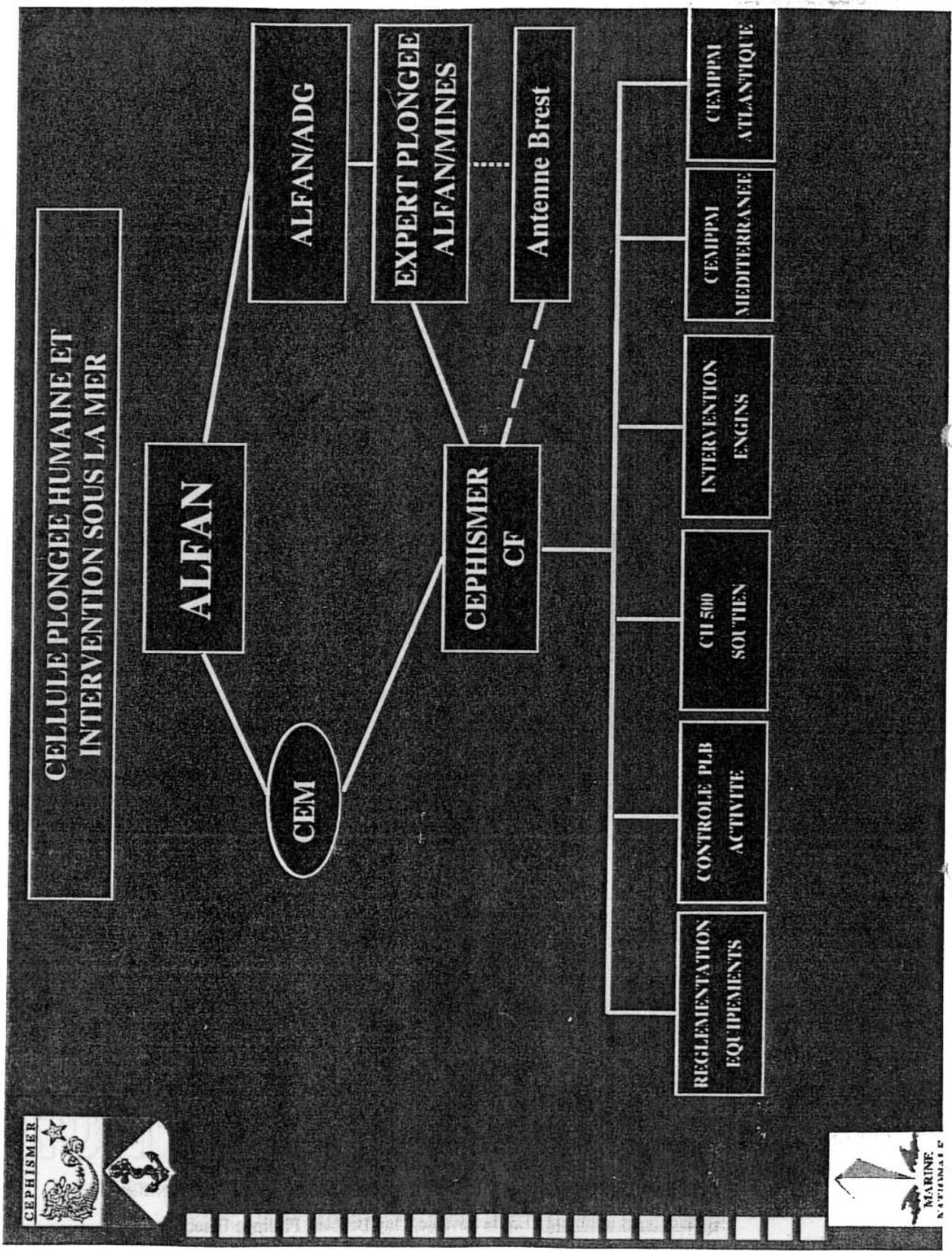
DES PLONGEURS DEMINEURS

•Directeurs de la publication : Emile Pannetier, Pierre Brocot, Gaston Millét

•Rédaction et publicité : Emile Sévélec, Guy Bréhier, Philippe Bisciglia

Emile Génin, Gérard Sion. Photos : Comisner et Roch Pescadère.

ORGANIGRAMME DE LA PLONGEE



PASSATION DE SUITE



CV CHRISSEMENT
Commandant COMMISMER

Remplacé par

CF DE LA TAILLE
Commandant CEPHISMER



Message de plongeur à plongeurs-démineurs...

Courage, fils. Il te faudra chercher longtemps si tu veux savoir tous les pourquoi qui se pressent aux lèvres des enfants et que ceux-ci taisent un beau jour, comme des secrets, puisqu'aucun grand n'a pu lui répondre. Pourquoi la cause et pourquoi l'effet ? Pourquoi le monde ?

Pourquoi moi et pourquoi les autres ? Pourquoi des riches et des pauvres ? Pourquoi des fleurs sur le fumier ? Pourquoi des bons et des méchants ? Pourquoi le Bien, pourquoi le Mal, et pourquoi les deux emmêlés ? Pourquoi la peur et le courage ? Pourquoi la faiblesse et la force ? Pourquoi tant de joies et de peines ? Pourquoi la souffrance et la mort ? Et pourquoi ce fleuve qui nous emporte, pourquoi le Temps coule-t-il à travers moi comme d'une blessure, comme si Quelqu'un m'avait percé le flanc d'un coup de lance ?

Courage fils. Il est dans ton destin de te rompre le col, au galop de ta Rossinante, happé par les grands bras stupides et féroces des moulins. Il est dans ton destin de creuser des isthmes et de fonder de beaux royaumes, et de creuser profond les terres et les mers, et de les peupler de machines, et de semer pour tous à tous les vents. Il est dans ton destin de tirer les marrons du feu pour d'autres de ton espèce.

Dieu, quelle nuit. Calme, pure, profonde et semée d'étoiles, ceinte de la grande écharpe oblique de poussières. Feux du port, glissant sur l'eau, le rouge et le vert, couleur de sang et couleur d'épave. Mers à travers les fleurs de l'amandier, mers par le monde, c'est à vous que je pense.

Plongeur, je garde au fond de moi comme un paradis perdu le souvenir des temps où nous plongions nus en Provence. Rien qu'un tuba sans clapets ni détours, un bout de verre devant les yeux, quatre livres de plomb à nos ceintures et des palmes aux pieds, vingt ans de moins aussi, nous délivraient de la lourdeur du monde.

Souviens toi, Grob, et toi Dumas, et toi Cousteau, et vous amies, amis des premiers jours. Jamais nos corps, mêlés à l'eau et à la lumière, ne nous avaient paru si près d'être glorieux.

Philippe TAILLIEZ (*"Aquarius"* - Editions France Empire - 1961)

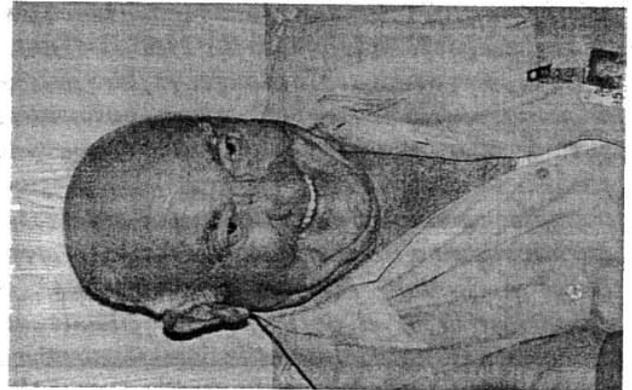
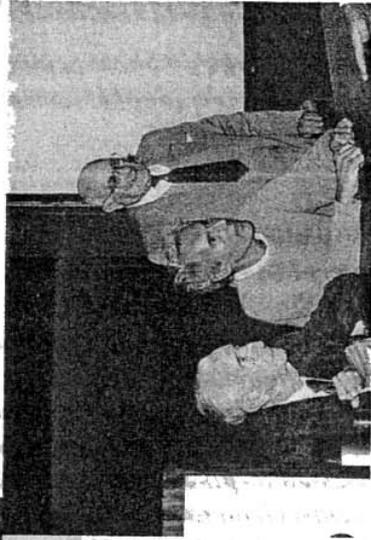
Capitaine de Vaisseau

Commandeur de la Légion d'Honneur

Président d'Honneur de l'Amicale des Plongeurs-Démineurs

Philippe Tailliez

Jean-paul Pinard, de 1946 à l'an 2000



Une pensée vers ceux qui nous ont quittés cette année :

Philippe DAUTREME décède le 02 mai 2000 à l'âge de 46ans, plongeur démineur dynamique bien connu pour son professionnalisme, nous lui dédions un petit article dans notre prochain n°. Une délégation de la section Bretagne assistait aux obsèques.

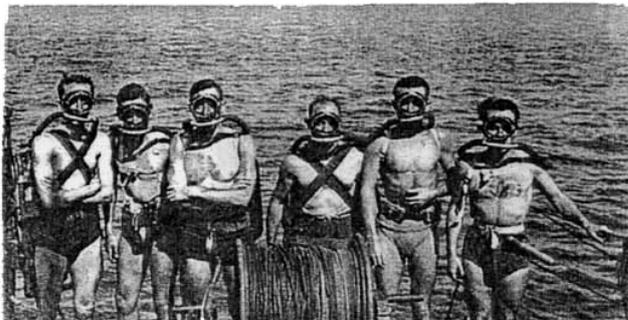
Claude VELTY décédé le 25 juillet 2000 à l'âge de 63ans, plongeur démineur à Marine Oran durant les événements en Algérie. Une délégation de la section -Bretagne assistait au obsèques.

Jacques GHEUSI décédé le 21 août 2000 à l'âge de 56ans, ceux qui ont Côtéys ce sympathique plongeur démineur au 2ème GPD, à l'école de plongée, se rappellent de ses boutades. Une délégation de la section Toulon assistait aux obsèques.

Hommage à un pionnier de la plongée :

Le 25 mars, notre ami Jean-Paul Pinard, M.Pal torpilleur et plongeur à la compagnie des Mousquemers, nous adressé un dernier clin d'œil malicieux pour son départ vers le monde éternel du silence. Bien connu et apprécié de tous pour son enthousiasme, son efficacité et sa disponibilité, il était l'un des plus fidèles compagnons du Ct Philippe Tailliez avec qui il a partagé la plupart de ses légendaires aventures. Jeune il devint pupille de la nation et se destina au métier d'agriculteur. Pourtant en 1930 à 17ans, il s'engage pour servir dans la marine nationale. Son Cne de Cie durant son cours de B.S de torpilleur en 1937 est le L.V Tailliez. Une succession de félicitations, de récompense et de remerciements pour actes de sauvetages, de dévouement, de bravoure et de courage jalonne alors sa prestigieuse carrière. Notamment, dans des conditions particulièrement délicates, il accomplit l'exploration d'un siphon du gouffre de Vitarelles. Cette mission difficile et d'une grande importance est remplie d'une façon brillante avec le L.Valinat et le médecin de l'écl.Devilla. En 1960, à 47ans, encore plus enthousiaste que jamais, il quitte la marine pour enseigner la plongée et faire partager sa passion du monde sous-marin dans un club de plongée d'Hyères tout en servant sous contrat au centre d'essai de la méditerranée. Egalement chef de quart et navigateur hauturier, nous le retrouvons sur la mer assurant le convoyage de yachts. Sa curiosité naturelle, ses connaissances des mises de feu lui permettent ensuite de travailler comme pyrotechnicien à la société Dassault. Il effectue alors un retour vers la plongée en participant à l'élaboration et la mise en service du caisson de traitement hyperbarique du D.r Baixe à Toulon. Humble et désintéressé, Jean-Paul Pinard est chevalier de la légion d'honneur(1960) et de l'ordre des palmes académiques(1958). Il est décoré de la médaille militaire(1937), de la médaille commémorative 39-40 avec agrafes atlantique et méditerranée et de la médaille d'honneur du service de santé de la marine. Son épouse le rejoignait quelques mois après, à leur famille nous présentons nos condoléances attristées et nous prenons part à leur douleur.

Philippe Bisciglia



Le mot du Président

*Notre Président Emile Pannetier après 16 ans d'une grande activité, à la tête de l'amicale des Plongeurs Démineurs quitte sa fonction. Qui fut particulièrement constructive. Je mesure le grand honneur qui m'est fait et suis aussi conscient des responsabilités qui m'incombent pour maintenir le cap de L'amicale vers un avenir toujours constructif.
Bon vent à tous.*

LePrésident



Jean Trichet, Pierre Brocot, Gérard Sion lors de l'assemblée à Toulbrock.



Une vue générale des présents, 83 participants, merci à tous d'être ici.

ACCUEIL des AMICALISTES PLONGEURS DEMINEURS par la MUNICIPALITE de BREST le samedi 15 juillet 2000 à 17h30.

Réception par Monsieur Jean Champeau, adjoint au maire, dans le salon RICHELIEU de l'Hôtel de ville. M. Jean Champeau souhaite la bienvenue, au nom de la municipalité à tous les amicalistes et leurs épouses. Il souhaite également à tout un excellent séjour dans le cadre de Brest 2000 et formule le vœu pour que l'assemblée générale soit une réussite. Puis l'espace d'un instant, il retrace les heureux moments passés à l'Ecole de Plongée.

Remerciements par Emile Jean Sévélec président de la section Bretagne :

Monsieur le Maire,
Mon cher Jean,

Merci de nous accueillir à l'Hôtel de Ville, nous avons été sensibles à votre invitation et c'est avec un immense plaisir que nous y avons répondu. L'amicale des plongeurs démineurs est née à Toulon en 1984 sous la présidence d'honneur du Cdt Philippe Tailliez « le Père de la plongée », qui a soufflé ses 95 bougies le 15 juin dernier. Le but de notre association plongeurs démineurs est de créer des liens entre tous les plongeurs démineurs en activité ou revenus à la vie civile et de revivre les meilleurs moments avec humour et émotion. Nous avons profités de la grande manifestation maritime « Brest 2000 » pour décentraliser notre assemblée générale annuelle. Les adhérents sont venus en nombre des quatre coins de l'hexagone et de Belgique pour bénéficier ainsi du bon air Breton. Au nom de tous les plongeurs démineurs et adhérents de notre amicale, je vous remercie de l'accueil très chaleureux que vous nous avez réservé. En gage de notre sympathie, en amitié de plongeur à plongeur, accepte mon cher Jean, ce modeste présent. Cette tape de bouche « Ecole de Plongée » te rappellera sûrement quelques bons vieux souvenirs.

Emile Jean Sévélec



Ci dessous premières grandes retrouvailles au salon Richelieu à la mairie de Brest.



ASSEMBLEE GENERALE du 16 juillet 2000

COMPTE-RENDU :

L'amicale des plongeurs démineurs a profité de la manifestation maritime « Brest2000 » pour tenir son assemblée générale.

En début de séance les amicalistes ont eu une pensée chaleureuse pour le président Emile Pannetier, qui n'a pu effectuer le déplacement. Cette réunion s'est tenue dans une ambiance conviviale, fraternelle, où les regards complices, rieurs et souvent moqueurs faisaient plaisir à voir.

155 convocations à l'assemblée générale ont été expédiées par Toulon.

112 courriers expédiés par la section Brest.

123 réponses sont parvenues aux organisateurs.

83 adhérents présents à l'assemblée générale.

7 absents excusés.

28 pouvoirs reçus.

153 personnes ont participé au repas.

Je voudrais faire part d'une petite réflexion relative au travail effectué par les bureaux lors de l'organisation des manifestations (buffets, repas dansant, réunions etc.).

Les convocations et courriers divers aux adhérents de l'amicale et autres plongeurs égarés sur le territoire, lors de cette assemblée générale, vous ont été adressés par les membres du bureau. Le retour du bulletin de participation était très attendu. Beaucoup d'entre vous l'ont fait rapidement, bien souvent accompagné d'un petit mot sympathique et encourageant. Ceux qui ne pouvaient pour diverses raisons, être présents, ont joint leurs pouvoirs. Soyez tous remerciés.

A ceux qui n'ont pas répondu à notre invitation (probablement oublié) je voudrais dire que la réponse et le retour du bulletin de participation sont pour le bénévole (activus bénévolus) réconfortant et valorisant. Merci d'y penser la prochaine fois

CHRONOLOGIE :

Les bureaux de Toulon, Brest, Cherbourg se sont réunis le vendredi 14 et samedi 15 juillet afin de préparer l'assemblée. x x x

Dimanche 16 juillet :

Sur le site de l'auberge de Toulbrock, Emile Jean Sévélec président de la section Bretagne, accueille les amicalistes et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Il insiste sur le plaisir que la section Bretagne a eu à provoquer et organiser ce rassemblement. Suite aux réunions préliminaires, l'accent est mis sur la nécessité de redynamiser l'amicale et de la faire continuer sur de nouvelles bases. Il est apparu que sur environ 1150 plongeurs démineurs recensés, seulement 155 sont adhérents de l'amicale. Un effort de tous est demandé à retrouver ces démineurs et leur donner l'envie de nous rejoindre au sein de notre amicale

ORDRE du JOUR :

1-Rapport moral.

2-Compte-rendu d'activité.

3-Compte rendu financier exercice 1999.

4-Questions diverses.

5-Election du bureau.

1-RAPPORT MORAL :

Gérard Sion vice-président a donné connaissance du mot du président Emile Pannetier qui s'excuse de ne pouvoir être présent. Pierre Brocot nous fait part des propos du Ct Philippe Tailliez, président d'honneur de l'amicale. Les mots juste de ce précurseur touche le cœur de chacun. Une copie « Message de plongeur à plongeur démineur » signée de sa main a été distribuée à tous les amicalistes présents.

PROJECTION POUR L'AVENIR :

L'amicale compte actuellement 155 membres et se fixe comme but d'augmenter fidèlement ce chiffre. Il est demandé à chacun d'entre nous d'avoir l'esprit militant et le réflexe « amicale » pour que le plus grand nombre vienne nous rejoindre. Afin d'intéresser un peu plus de jeunes et de moins jeunes, il est souhaitable de peaufiner « l'écho des grands fonds » pour le rendre plus attrayant, il faut bien sur des articles...

Lors de l'organisation de cette assemblée générale une grande difficulté est apparue dans la recherche de nos collègues perdus de vue. Aucune structure n'étant en place pour collecter les noms et adresses de ces derniers ayant quittés la Marine. Mis à part le bouche à oreille, le minitel, il existe l'annuaire des plongeurs démineurs mais pour le faire vivre il est obligatoire de connaître l'adresse de chacun, ses activités professionnelles, ainsi que les modifications qui peuvent survenir. Le rédacteur et gestionnaire en est Gérard Sion, n'hésitez pas lui fournir toutes vos informations.

2-COMPTE-RENDU ACTIVITES - LA VIE des SECTIONS :

Section Bretagne : l'assemblée générale de la section s'est tenue le 10 décembre 1999 (c. r du 25 janvier 2000).

Président : Emile Jean Sévélec

Vice-président : Gérard André

Trésorier : Jean Trichet

Election du bureau en date du 22 janvier.

Situation : 69 adhérents à jour de leur cotisation 2000
2 arriérés de 1 an
7 de plus d'un an

Depuis janvier 2000 : 18 adhésions nouvelles
13 réinscriptions

Section Manche- Mer du nord : nouvelle section depuis le 22 avril 2000 (compte-rendu du 25 juin 2000)

Président : Jean Michel Bollut

Vice-président : Joël Vanbergue

Trésorier : Michel Poulain

Secrétaire : Louis Cadio

Situation : 15 nouveaux adhérents
2 réinscriptions 2000

Bon vent et bonne mer à cette section.

3-COMPTE-RENDU FINANCIER :

Le bilan financier et la situation des stocks de l'amicale sont présentés par Pierre Deboissy, trésorier. Les comptes sont approuvés. ()

4-QUESTIONS :

Statuts : les statuts doivent être précisés pour tenir compte des évolutions et du fonctionnement des sections et éventuellement complété par un règlement intérieur. L'idée d'inclure les présidents des sections qui sont d'office vice-président ou président adjoint du bureau national est émise. A l'unanimité, les membres présents ou représentés votent pour une modification des statuts. Le bureau de Toulon est pilote.

Ordinateurs : afin de simplifier le travail de tous, les différentes sections proposent de s'informatiser et de créer un site Internet qui leur permettrait de travailler en temps réel. Un appel de partenariat est lancé, l'achat de ce matériel étant important pour notre amicale. Quelques amis adhérents veulent bien sponsoriser en partie cet achat et demandent de préciser les besoins.

Pierre Brocot s'occupe de cette opération. Il est à noter que l'achat avait été adopté en mars 1996.

La confection d'un drapeau « amicale P.L.D » a été proposée à l'A.G de la section Bretagne du 10/12/1999 et le sujet débattu lors des réunions préliminaires. Les 3 bureaux ont accepté le principe de la confection d'un drapeau par section. Le devis demandé par Brest correspond à une dépense de 6 000F par drapeau. Dépense importante, il est donc proposé lors de cette assemblée de voter le principe de 3 drapeaux et d'étaler la dépense dans le temps. L'idée de lancer une souscription volontaire pour financer la confection de ces 3 drapeaux. Ce projet de financement a été adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés. Il faut noter que la confection de plaques funéraires avait été adoptée lors de l'A.G du 17/03/1991.

↳ Parrainage- Assemblée Générale :

Pour faciliter les déplacements et motiver les volontaires au parrainage de B.A.T et Officier à l'école de plongée, il est demandé de faire coïncider l'A.G avec la sortie de cours des élèves démineurs. Le principe est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés. ↗

↳ Cotisations :

La proposition d'augmenter, au 1^{er} janvier 2001 la cotisation annuelle est émise et adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. Cette cotisation est de 75F depuis 1988.

Reconversion des plongeurs démineurs :

L'absence remarquée et regrettée du Ct Paul Gavary, directeur de l'IN.P.P n'a pas permis d'aborder le paragraphe « reconversion des plongeurs démineurs » de la Marine dans le secteur civil. Sur sa proposition il devait aborder et préciser les points importants mis au point pour la reconversion des P.L.D. de la Marine avec obtention des certificats d'aptitude à l'hyperbarie, mentions A, B, C, D, suivant le décret du 28 mars 1990. Ces informations très attendues par les jeunes P.L.D. fera l'objet d'une rubrique dans un prochain journal.

5-ELECTIONS :

Le bureau est statutairement démissionnaire. Les volontaires pour les portes du pouvoir ont été élu à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Composition du bureau :

Président : Pierre Brocot

Vice-président : Gaston Millet

Trésorier : François Boin

Secrétaire : Gérard Sion

Pierre Brocot, nouveau président, remercie tous les amicalistes d'avoir voté et accepté le bureau à l'unanimité. Un remerciement prononcé pour le travail accompli à la tête de l'amicale par Emile Pannetier et sa fidèle équipe. Il communique à tous la nouvelle adresse de l'Amicale qui sera désormais à son domicile : Fort du grand St Antoine- Route du Faron - 83200 TOULON. L'assemblée générale se termine par une minute de silence pour nos collègues et épouses qui nous ont quitté cette année.



Pierre Brocot

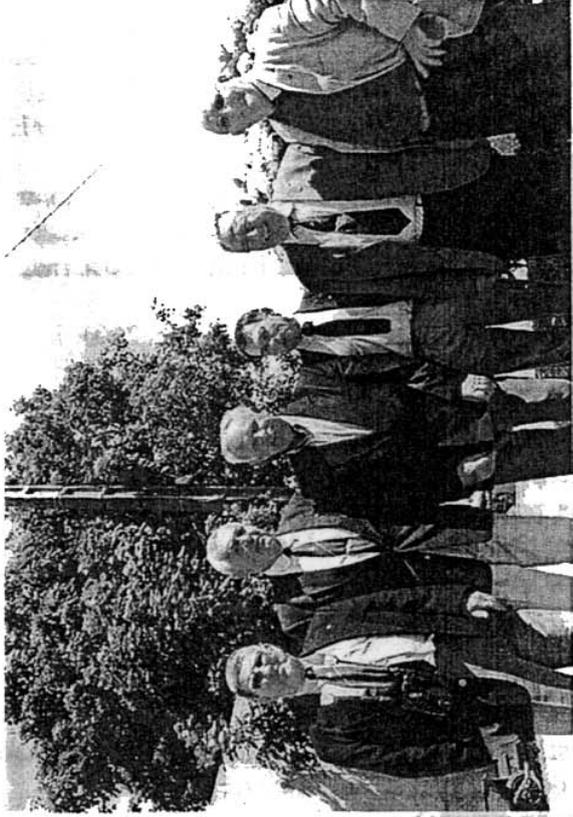


Emile-jean Sevellec



Jean-michel Bollut

Conclusions



En haut à gauche, Mr J. Champeau adj. au
 maire de Brest, avec le président de la section
 Brest.

Le 9 juin 2000 à l'Ecole de plongée en présence du C.V Krissement commandant COMISMER, du C.F de Gaullier des Bordes commandant l'Ecole, son état major, les instructeurs et les invités, s'est déroulée la sympathique cérémonie des remises de brevets aux jeunes plongeurs démineurs B.A.T et Officiers. Une vingtaine « d'anciens » assistaient et parrainaient les néophytes.



Le Major Blanc et les parrains



Les parrains robert Pinot et gaston Millet entourés de leurs filleuls.

PROMOTION PLONGEURS DEMINEURS
SESSION 1999-2000 du 9 juin 2000 n°42

- N°1130 SM Leduvéhat parrainé par M.Ober
- N°1131 SM Robert « M.Millet
- N°132 SM Meneur « M.Pinot
- N°1133 SM Dubois « M.Lecardinal
- N°1134 SM Lainé « M.Gheusi
- N°1135 SM Leguyader « M.Jean
- N°1136 SM Lefèbvre « M.Sion
- N°1137 SM Tesson « M.Amaric
- N°1138 SM Navarro « M.Etienne
- N°1139 SM Parenthoen « M.Poglio
- N°1140 SM Cardonna « M.Brocot
- N°1141 SM Fornaciari « M.Lesven
- N°1142 SM Méry « M.Cognet
- N°1143 SM Coquerelle « M.Deboissy
- N°1144 SM Lang « M.Bourounoff
- N°1145 SM Baudet « M.Hartalrich

PROMOTION BREVET SUPERIEUR
PLONGEURS DEMINEURS du 29 juin 2000

- N°1054 MT Raffit
- N°1057 MT Guillouzo
- N°945 MT Vanlerenberghe
- N°1040 MT Minisini
- N°1037 MT Barbéri
- N°1056 MT Ratelade
- N°1041 MT Héliés
- N°1007 MT Duclos
- N°1020 MT Georger

PROMOTION OFFICIERS PLONGEURS
DEMINEURS DU 9 JUIN 2000

- N°1124 EV1 Delacroix parrainé par le C.F deGaullier des Bordes
- N°1125 EV1 Pilfert « «
- N°1126 EV1 Barbaud « «
- N°1127 EV1 Durant « «
- N°1128 EV1 Mounier « «
- N°1129 LT Tamin « «

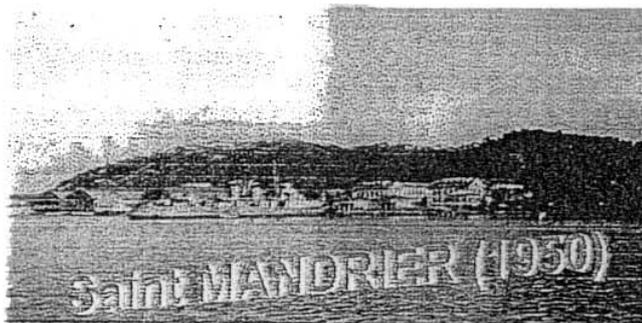
Ci-dessous les parrains et les jeunes démineurs devant le plan d'eau- Photo du bas une vue du pot devant le carré Officier.



Histoire de plongeurs



1971



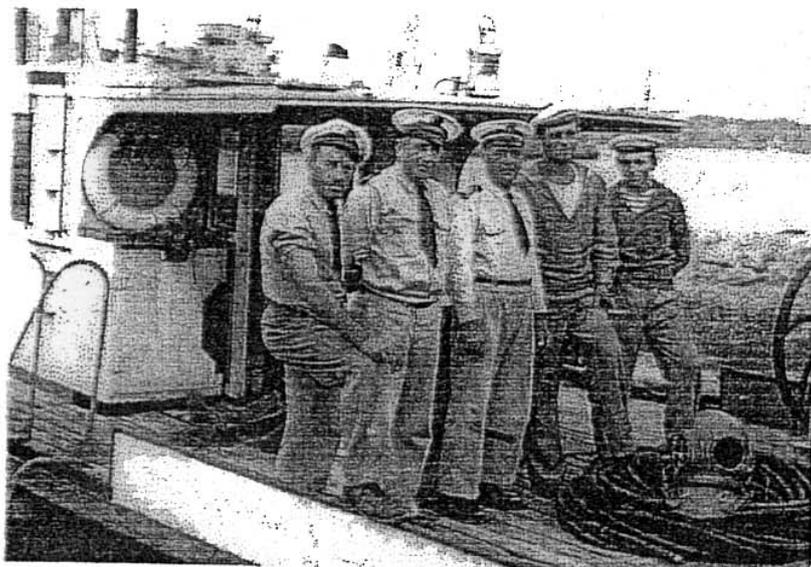
Saint MANDRIER (1950)

CASABLANCA, 8 novembre 1942

Tout jeune, avec ma mère, sur le pas de la porte en ce début de matinée, nous accueillons mon père. Celui-ci est second maître mécanicien chauffeur-scaphandrier. Il est embarqué sur le croiseur PRIMAUGUET.

Alors qu'il nous embrasse nous entendons le vrombissement d'une escadrille d'avions de chasse et de bombardiers "alliés". Brutalement nous sommes surpris par des explosions. Mon père comprend très vite, fait demi-tour, enfourche son vélo et retourne vers son bateau.

Notre maison se situe très près du port. Du haut du toit en terrasse nous assistons au bombardement du port de CASABLANCA. Le PRIMAUGUET se trouve juste en face, cible privilégiée des "alliés" qui a priori craignent que les



De gauche à droite :
S/M JACQ - O.E. VIRALLOTTE - Maître BREHIER
Q/M HELIES - MORIN

bâtiments Français tombent aux mains des Allemands.

C'est en cette circonstance que pour la première fois j'entends parler de scaphandriers. Suite au bombardement, les sept scaphandriers du PRIMAUGUET interviennent pour recueillir les corps des marins coincés dans les débris des navires. Quelques années plus tard (1948-1949) mon père est désigné à l'école des mécaniciens et scaphandriers à SAINT MANDRIER. C'est ainsi que s'appelle ce

"L'ESTELLA POLAR". La colline vide de toute maison est le lieu favori des enfants et des adultes qui y trouvent entre autre, thym, sarriette, champignons, jujube, figues, raisins...

En dehors du bruit matinal des embarcations, le calme est troublé de temps à autre par l'amerrissage ou le décollage des hydravions (DORNIER et SUNDERLAND°).

A l'emplacement où se trouve à présent l'école de plongée, il n'y a que de

qui est maintenant l'école des mécaniciens.

SAINT MANDRIER est un joli petit port de pêche, avec un mélange de gens (pêcheurs, ouvriers du chantier naval de la Seyne s/Mer, ouvriers de l'arsenal affectés à la B.A.N., marins) ...

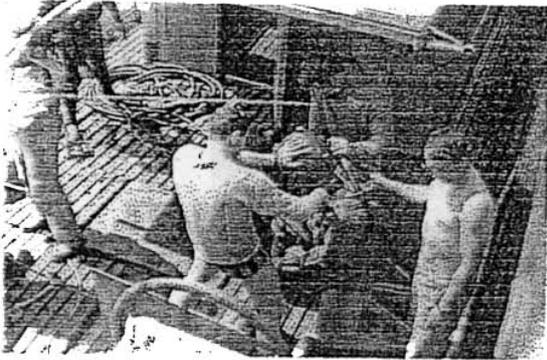
Dans le port quelques petites barcasses de pêcheurs, des tartanes comme "LA SARDINE", "L'ONDINE",



Salle de cours
sur le "TIGRE"

Assis :
S/M JACQ

Debout :
Maître BREHIER



1963 - Pendant le B S -
Initiation au scaphandre à
casque.

A l'extrême gauche MONNIER

A l'habillement du "pied lourd"
CECCHINI, LV SCHAOL
(Israël) et BREHIER Guy



CHERBOURG :
prêt pour
recherche en
pendeur

Canal de OUISTREHAM ST - En attente que la tempête
s'éloigne. On aperçoit entre autre GUILBERT, NONO
VARIN (tricot
dos en pull
debout G.
blanc) ; de
PETIT,
BREHIER.



gros cailloux et de petites plage de vase ou les pêcheurs à la ligne, également les enfants viennent chercher des "escavennes" (petits vers). A côté de l'école se trouve une étendue qui sert aux manoeuvres des apprentis mécaniciens ou de terrain de foot.

Le contre-torpilleur "LE TIGRE" puis "LE FANTASQUE" servent de brise lames.

Dans le virage avant l'école, entre l'hôtel des flots bleu et château vert, seules existent que deux ou trois petites maisons. Sur le terre plein de la future école se trouve une "cuve d'entraînement pour scaphandriers". De temps à autre, de loin, je les vois s'équiper sur les bateaux de scaphandriers que quelques uns d'entre nous ont peut être connu, à savoir "LE NENUPHAR" et "LA LOTTE". Les "hommes grenouilles" avec leurs tri-bouteilles utilisent également ces petits bâtiments qui à l'origine servaient sur le Rhin.

L'école des scaphandriers a vu le jour à LA PALLICE. Il y avait également par la suite des stages à BREST, TOULON... Le cours de scaphandriers est définitivement arrêté en 1978 par l'Amiral LANNUZEL, chef d'Etat major de la marine. Dès la fin de la seconde guerre mondiale se profilait la mise en place de l'ECOLE des SCAPHANDRIERS et des PLONGEURS AUTONOMES.

Mon père Gabriel BREHIER est le bras droit du directeur des cours, l'officier des équipages VIRALOTTE avec comme adjoint le second-maître JACQ et deux quartier-maître chef, MORIN et HBLIES. Les cours théoriques ont lieu dans des salles à l'entrée de l'EAMF et sur "LE TIGRE". Puis un premier bâtiment est construit là où se situe à présent l'Ecole de Plongée.

Chose impensable, quelques années plus tard je marche ou plutôt "je plonge" dans les traces de mon père. Ainsi, début 1961, je fais connaissance du C.I.E.P. (CENTRE D'INSTRUCTION ET D'ENTRAINEMENTS A LA PLONGÉE) pour le cours de plongeur.

- ✓ Début 1962..... pour le cours de plongeur-démineur
 - ✓ 1965..... cours de scaphandrier
 - ✓ 1967..... cours de - B.S. (Brevet Supérieur)
 - ✓ 1972..... cours de travaux sous-marins.
- (J'ai le plaisir de retrouver NONO VARIN.
Nous étions ensemble au 1er GPD)

A la sortie du cours de PLD je suis affecté au 3ème GPD qui se trouve en partie à BÈNE et ALGER.

Commandants successifs :

EVI GAVARRY
EVI ROY

Puis E.N.S.M. (Ecole de Navigation sous/marine)

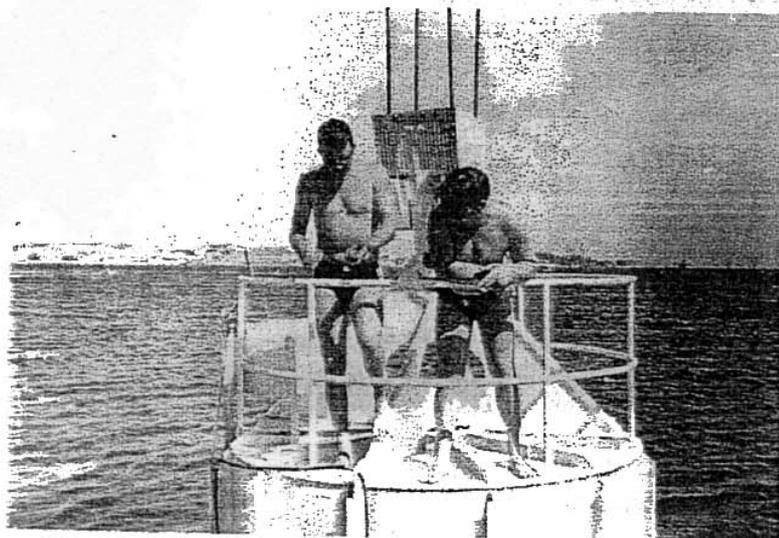
Ecole de plongée :

Descente de la cloche à plongeurs
la pression
E.N.S.M.



Troisième G.P.D.
En route vers la Corse

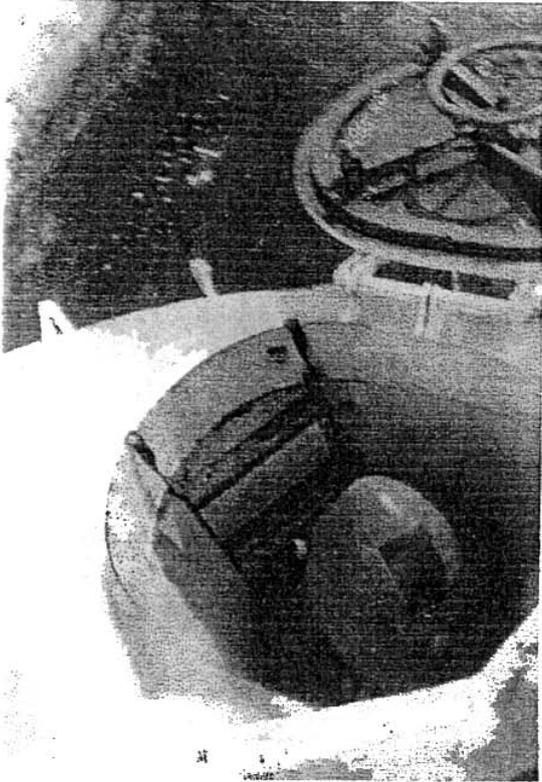
Discours sur l'alcoolisme par le toubib...



E.N.S.M.
La cloche à plongeurs

De gauche à droite :
BREHIER
MACHEFAUX

Descente de la cloche à plongeurs
pour mise au point de la brassière
de sauvetage des S.N.L.E.



Brassière de sauvetage des S.N.L.E.
(essais)



1965 - Cours de scaphandriers



INSTITUT NATIONAL DE PLONGÉE PROFESSIONNELLE
et d'intervention en milieu aquatique et hyperbare

SECRETARIAT CERTIFICATION

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

(Délivrance du Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie et du Livret individuel)

NOM : _____

Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Aptitude médicale délivrée le : _____
par (Médecin agréé) : _____

Pièces à joindre :
 - Certificat d'aptitude médicale
 - Trois photos d'identité (format 30mm x 40 mm récentes, nom, prénom au verso, photocopies papier refusées)
 - Un chèque de 450 francs libellé à l'ordre de l'INPP
 - Pour classe II : BNS option Ranimation ou AFCPS

↪ **Date** : _____

Signature de l'intéressé

Nom et signature du représentant de l'Entreprise responsable de la formation

1er G.P.D. (4 ans) - Commandants successifs :

LV VIEILLARD
LV LEFEUVRE
LV PLANÇON

2ème G.P.D. - Commandants successifs :

LV BOTTINI
LV MARECHAL
LV JANNOT

Commandants en second :

EVI MASUY
LV CLUZEL

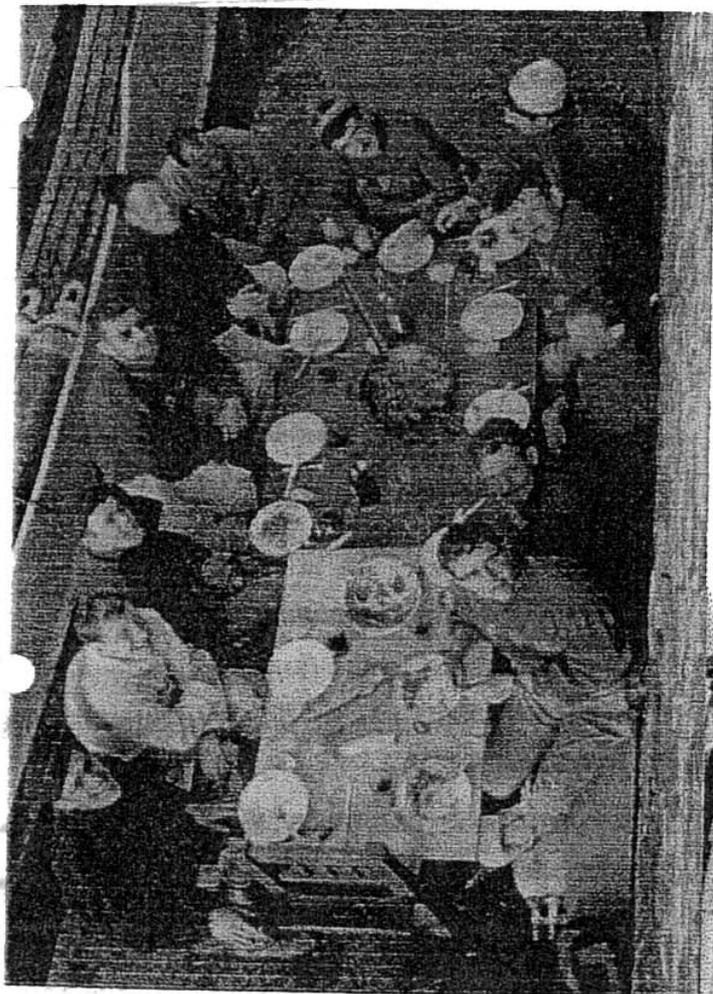
CLIO

JE LONGUE

Je joint à ce récit quelques photos.

Amicalement à tous et particulièrement à MILOU SEVELLEC qui attend depuis si longtemps un petit mot

GUY BREHIER
(MP/ER)

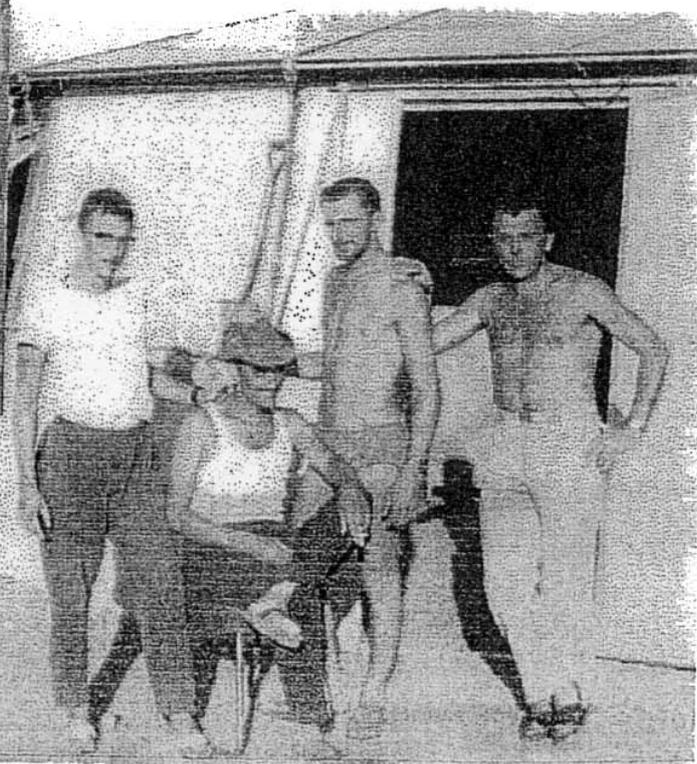


Pause pendant le cours de "SCAPH".

Vous reconnaîtrez entre autre :

R. MARTIN DAVODET
AYMAR DUPUCH
MENESGUEN BREHIER

Je retrouverai au 1er G.P.D., DAVODET,
AYMAR et au cours de travaux sous-marin,
MENESGUEN



1962

ALGER

De gauche à droite :

BREHIER

HELIES

TREMBLAY

AZOU (pompiers)



INSTITUT NATIONAL DE PLONGÉE PROFESSIONNELLE

et d'intervention en milieu aquatique et hyperbare

NOTE d'INFORMATION

- OBJET** : Modalités d'obtention du certificat d'aptitude à l'hyperbarie par les personnes titulaires de l'une des références de formation visées en annexe III de l'arrêté du 28 janvier 1991.
- REF.** : 1) Décret n° 90-277 du 28 mars 1990
2) Arrêté du 28 janvier 1991
3) Arrêté du 24 mars 2000 modifiant l'arrêté du 28 janvier 1991.
- P. J.** : Arrêté du 24 mars 2000.

◇ ◇ ◇

① Jusqu'au 1^{er} avril 2000, les dossiers des personnes titulaires de l'un des diplômes énumérés en annexe III de l'arrêté du 28 janvier 1991, concernant les demandes d'obtention, par équivalence, du certificat d'aptitude à l'hyperbarie, étaient adressés à l'I.N.P.P., qui les présentait à la Commission de Classement Hyperbare de son Conseil de Perfectionnement, présidée par le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle région Provence-Alpes-Côte d'Azur et composée des représentants des ministères concernés, de la profession (syndicats employeurs et salariés), des personnes qualifiées et de l'I.N.P.P. dont le directeur rapporteur.

Cette Commission de Classement Hyperbare décidait, conformément à l'alinéa III de l'article 2 de l'arrêté du 28 janvier 1991, la délivrance du certificat d'aptitude à l'hyperbarie ou d'effectuer à l'I.N.P.P. un contrôle de connaissances, une partie ou tout de la formation concernée.

② A partir du 1^{er} avril 2000, l'arrêté du 24 mars 2000 a modifié la procédure antérieure. Les dossiers de demande d'obtention, par équivalence, du certificat d'aptitude à l'hyperbarie sont adressés, suivant le statut du candidat, au :

- directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- chef du service régional de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles,
- directeur régional des affaires maritimes

du lieu de résidence, lequel délivre une **attestation d'équivalence** au certificat d'aptitude approprié après avis motivé de l'I.N.P.P., avis émis dans un délai d'un mois.

③ L'examen d'équivalence est réalisé suivant les dispositions de l'alinéa III de l'article 1^{er} de l'arrêté du 24 mars 2000 par le directeur régional compétent qui en informe le demandeur en lui précisant sa décision.

Toute contestation est adressée à M. le Ministre du Travail.

Pour toute information complémentaire, s'adresser au directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, au chef du service régional de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles ou au directeur régional des affaires maritimes du lieu de résidence du demandeur.

///



INSTITUT NATIONAL DE PLONGÉE PROFESSIONNELLE
et d'intervention en milieu aquatique et hyperbare

COMMISSION DE CLASSEMENT HYPERBARE
TRAVAIL

FICHE D'INFORMATION

OBJET : Demande d'obtention par équivalence du certificat d'aptitude à l'hyperbarie.

REFERENCES : - Décret n° 90-277 du 28 mars 1990.
- Arrêté du 28 janvier 1991 (formation)
- Arrêté du 28 mars 1991 (médical)
- Arrêté du 15 mai 1991 (procédures).

1. - En application de l'alinéa III de l'article 3 de l'arrêté du 28 janvier 1991 joint à la présente fiche et après la cessation d'activités de la Commission Nationale de Classement Hyperbare (DRT/CT4) du Ministère chargé du Travail le 1er avril 1993, il a été créé la Commission de Classement Hyperbare du Conseil de Perfectionnement de l'INPP comprenant les représentants de la profession (employeurs et salariés professionnels - syndicats professionnels), des administrations et organismes concernés et de l'I.N.P.P.

Les fonctions de Président et de rapporteur sont assurées respectivement par le Président et le rapporteur du Conseil de Perfectionnement de l'Institut (Directeur Régional du Travail et de l'Emploi en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le directeur de l'I.N.P.P.).

2. - Cette Commission traite les dossiers qui lui sont présentés par les personnes titulaires d'un brevet ou d'un certificat de plongée figurant à l'annexe III de l'arrêté du 28 janvier 1991 et témoignant d'une certaine expérience professionnelle.

DosEq5-FicInfo - 4.1.99

Le Journal Officiel

Lois et Décrets

↩ Document précédent / ➞ Document suivant / ↶ Retour à la liste

J.O. Numéro 75 du 29 Mars 2000 page 4863

Textes généraux

Ministère de l'emploi et de la solidarité

Arrêté du 24 mars 2000 modifiant l'arrêté du 28 janvier 1991 définissant les modalités de formation à la sécurité des personnels intervenant dans des opérations hyperbares

NOR : MEST0010380A

La ministre de l'emploi et de la solidarité, le ministre de l'agriculture et de la pêche et le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu la directive 92/51/CEE du Conseil du 18 juin 1992 relative à un deuxième système général de reconnaissance des formations professionnelles qui complète la directive 89/48/CEE ;

Vu le décret no 90-277 du 28 mars 1990 relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare, et notamment ses articles 3 et 32 ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 1991 définissant les modalités de formation à la sécurité des personnels intervenant dans des opérations hyperbares ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels ;

Vu l'avis de la Commission nationale d'hygiène et de sécurité du travail en agriculture,

Arrêtent :

Art. 1er. - Le paragraphe III de l'article 2 de l'arrêté du 28 janvier 1991 susvisé est abrogé et remplacé par le paragraphe suivant :

« III. - Les personnes titulaires de l'une des références de formation visées en annexe III du présent arrêté peuvent prétendre à être dispensées de tout ou partie de la formation.

A cette fin, une demande doit être adressée, selon le cas, au directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, au chef de service régional de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles, ou au directeur régional des affaires maritimes du lieu de résidence du demandeur, lequel délivre une attestation d'équivalence au certificat d'aptitude approprié, conformément aux prescriptions du I ci-dessus, après avis motivé de l'INPP qui dispose au plus d'un mois pour l'émettre.

L'équivalence au certificat d'aptitude est évaluée par l'examen du (ou des) titre(s) détenu(s) par le demandeur et de son expérience professionnelle, au regard de la mention d'activité et de la classe de travaux en milieu hyperbare faisant l'objet de la demande. A ce titre, le demandeur constitue un dossier comportant tout document ou justificatif permettant de démontrer l'adéquation de la formation et de l'expérience qu'il a acquises, avec l'objet de sa demande.

Lorsque l'examen du dossier montre que la compétence professionnelle du demandeur n'offre pas des garanties au moins équivalentes en matière de santé et de sécurité à celles exigées pour l'obtention de la mention et de la classe demandées, le directeur régional compétent en informe le demandeur.

Il lui propose également soit de se soumettre à un examen d'aptitude permettant de valider ses acquis, soit d'accomplir un stage d'adaptation afin de compléter ses connaissances. Les contestations relatives à cette décision sont portées devant le ministre chargé du travail qui statue et notifie sa décision dans un délai d'un mois. A défaut de notification dans ce délai, la contestation est réputée rejetée et peut faire l'objet d'un recours contentieux.

Selon la mention et la classe choisie et après s'être déterminé sur l'une des deux options, le demandeur s'adresse à un organisme de formation agréé visé au II du présent article pour mettre en oeuvre l'option qu'il a retenue. En cas de succès, il lui est délivré une attestation d'équivalence au certificat d'aptitude approprié par le directeur régional compétent. »

(*) préciser âge ; date début activités plongée, expérience, estimation du nombre de plongées et profondeur maximale atteinte et joindre aptitude médicale à la plongée en cours de validité.

Art. 2. - L'annexe III de l'arrêté du 28 janvier 1991 susvisé est modifiée comme suit :

1. Après le titre de l'annexe et avant les mots : « Pour les mentions A », il est inséré un I ainsi que le titre du II ainsi rédigés :

« I. - Dispositions générales :

Tout diplôme, certificat, attestation de compétence ou titre de formation délivré par l'autorité compétente d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'Espace économique européen donne lieu à équivalence de tout ou partie de l'ensemble des formations définies au présent arrêté. Cette équivalence est évaluée conformément à la procédure prévue à l'article 2, III.

II. - Dispositions spécifiques : »

2. Au b de la partie concernant les mentions A, les mots : « Diplômes étrangers équivalents moyennant un complément de formation sur la réglementation française, en particulier :

- part I, part II certificate délivré par le Health and Safety Executive (HSE) ;
- Bell Driver Certificate ou Air Diver Certificate délivré par Norwegian Petroleum Directorate (NPD). » sont supprimés.

Ils sont remplacés par les mots suivants :

« Diplômes étrangers équivalents délivrés par un Etat non visé au I de cette présente annexe, moyennant un complément de formation sur la réglementation française. »

Art. 3. - Le directeur des relations du travail, le directeur des exploitations, de la politique sociale et de l'emploi et le directeur des affaires maritimes et des gens de mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 24 mars 2000.

La ministre de l'emploi et de la solidarité,
Pour la ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur
des relations du travail :

Le sous-directeur des conditions de travail,
M. Boisnel

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,
Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur des exploitations,
de la politique sociale et de l'emploi :

Le sous-directeur,
P. Dedinger

Le ministre de l'équipement,
des transports et du logement,
Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des affaires maritimes
et des gens de mer,
C. Serradji

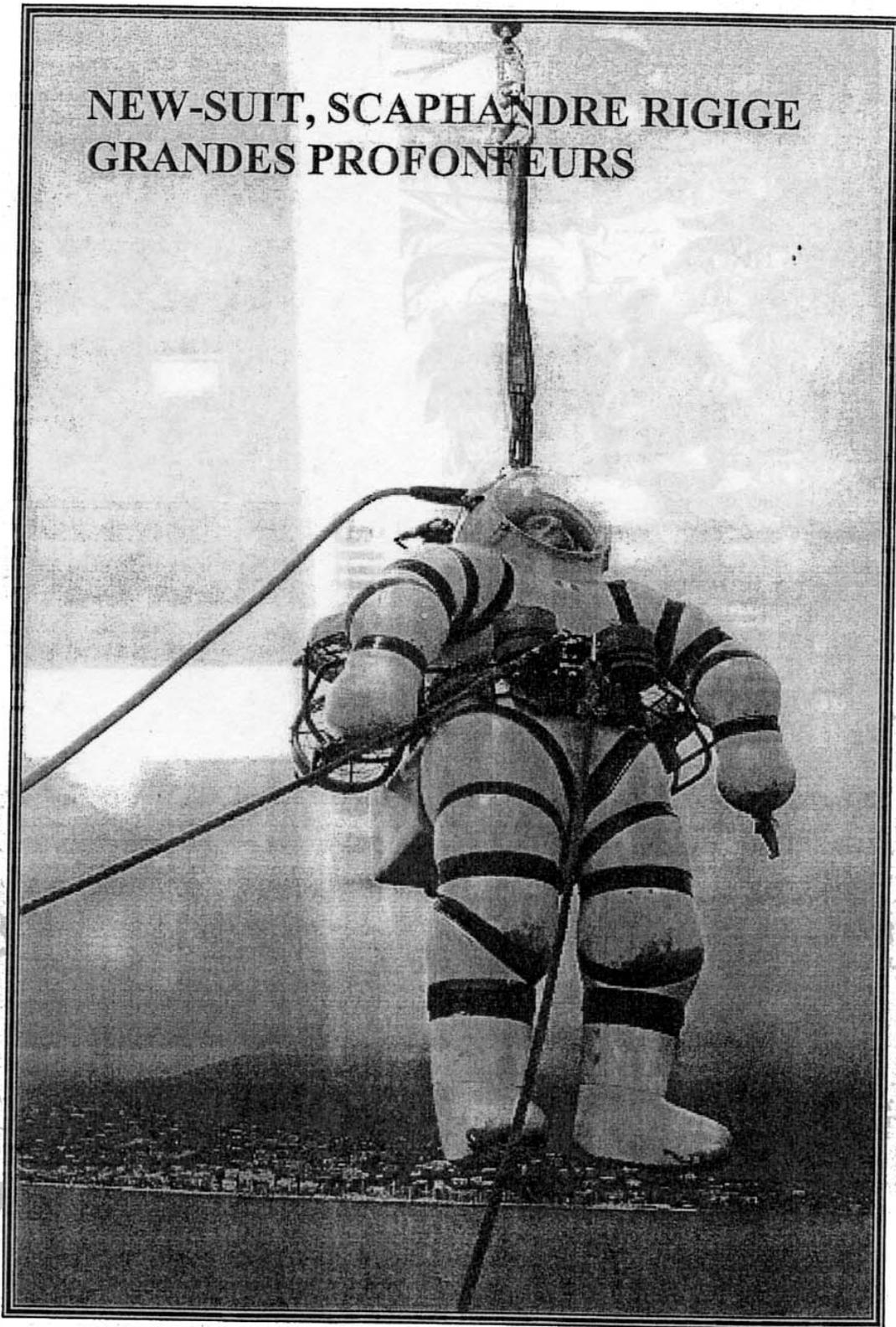
Cette information fait suite, à la Réunion
du bureau de l'amicale de TOULON, avec
le CDT Paul GAVARRY directeur de L'INPP.

« Pour plus d'information contacter le bureau
De Toulon »

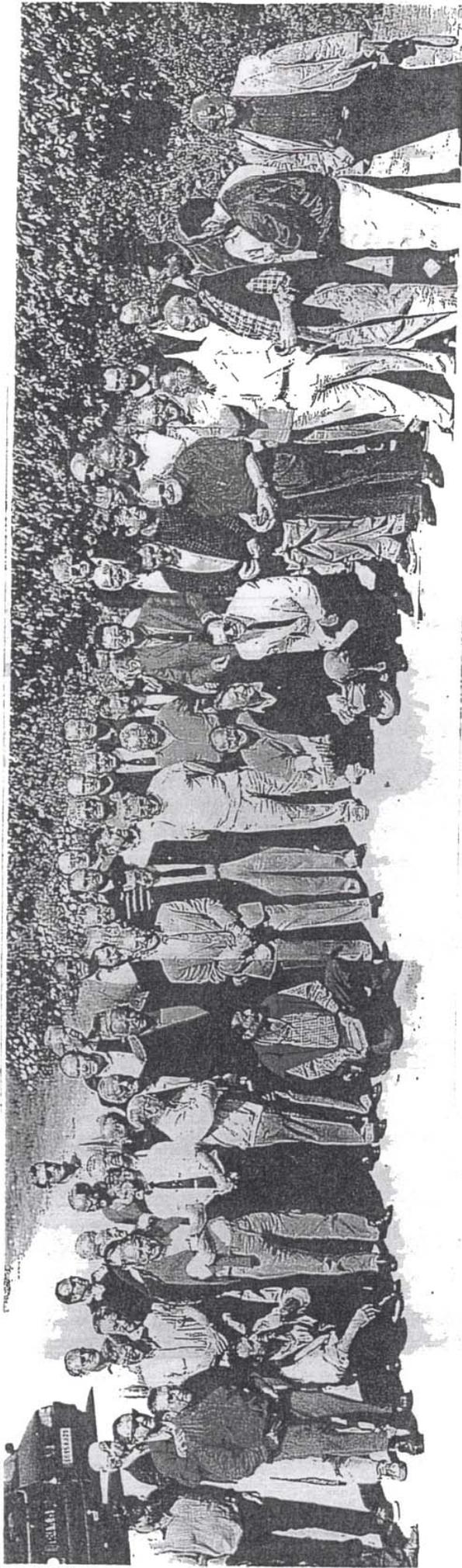
Pour consulter le fac-similé de ce document

[↩ Document précédent /](#) [↪ Document suivant /](#) [↶ Retour à la liste](#)

**NEW-SUIT, SCAPHANDRE RIGIDE
GRANDES PROFONDEURS**



Le 16 juillet 2000 à Toulbrock.



Le cochon grillé.



Les petites annonces qu'il faut lire :

Le bureau de l'amicale avec l'aide de l'ancien, vous propose une nouvelle formule de « l'écho des grands fonds ». Comme vous le souhaitiez nous essayons de le réactualiser puisque désormais nous sommes informatisés. Nous acceptons toutes les critiques dans la mesure où elles sont constructives. Prévisions : date de parution de « l'écho des grands fonds » : octobre 00- février 01- juin 01- octobre 01. Nous essayerons de respecter ces dates, en relation constante avec les sections de Brest et Cherbourg.

oooooooooooooooooooooooooooo

Année 2000-2001 prévisions (section Toulon) :

Le samedi 18 novembre repas et conférence sur le déminage.
Mois de janvier(date à définir) loto, galette des rois.
Début juin parrainage à l'Ecole de Plongée, assemblée générale dans les environs de Toulon.
Fin juin sortie et repas en mer(Iles Porquerolles, etc....), avec l'amicale du Clemenceau.

oooooooooooooooooooooooooooo

A suivre dans le prochain n° : « l'Ecole de Plongée » aujourd'hui - Qu'est devenu le « LISERON » ?-« A la confesse il faut tout dire »...etc.

oooooooooooooooooooooooooooo

Dernier trimestre de l'année 2000, l'assemblée générale a voté l'augmentation des cotisations, 100f à partir de 2001, n'oubliez pas de vous mettre à jour. Merci.

oooooooooooooooooooooooooooo

Comme chaque année une cérémonie de parrainage des jeunes plongeurs démineurs se déroulera au mois de juin 2001 à l'Ecole de Plongée . Si vous désirez y participer écrivez ou téléphonez au président des sections de Brest, Cherbourg ou Toulon pour adresser vos candidatures qui seront centralisées au bureau de Toulon lequel transmettra à l'Ecole de Plongée. N'oubliez pas de mentionner votre n° de sortie du cours de plongeur démineur. Comme prévu à l'assemblée générale à Brest, nous ferons coïncider la sortie de cours des B.A.T démineurs avec l'assemblée générale de 2001.

oooooooooooooooooooooooooooo

DRAPEAU P.L.D : la tendance étant à l'incinération, le projet de la plaque funéraire a été abandonné. C'est pourquoi les amicalistes présents à l'A.G le 16 juillet ont votés la confection d'un drapeau par section pour représenter les plongeurs démineurs lors des obsèques ou cérémonies officielles. C'est pourquoi l'idée d'une souscription a été soumise et votée, pour l'achat d'un drapeau par section dont le coup s'élève à 18000F les 3 unités. Vous pouvez envoyer vos dons aux présidents de votre section à laquelle vous appartenez en nous envoyant le bulletin ci-dessous.

DON POUR L'ACHAT D'UN DRAPEAU

NOM Prénom :
Participation : (chèque libellé au nom de l'amicale)
Merci de votre participation.

Ils le MERITENT :

Hommage et honneur à Emile Pannetier et à tous ceux qui l'ont aidé à faire de notre amicale ce qu'elle est. Il mérite d'être nommé membre d'Honneur et sera toujours de bon conseil, avec le Ct Philippe Tailliez Président d'Honneur depuis 1984.

Merci et félicitations à :

A Maurice Menut vice-président.

A Pierre Deboissy dit « Zouzou », pour la gestion exemplaire des finances, il ne manquait pas 1 centime. Et merci aussi pour son dévouement dans l'organisation des festivités et différentes réunions etc....

A Maurice Ticxier brillant secrétaire omniprésent en toutes circonstances.

A Gaston Millet notre précieux contrôleur aux comptes toujours présent et efficace.

A René Talec pour sa participation précieuse aux réunions du 1^{er} jeudi de chaque mois.

Et grand merci aussi à ceux qui n'étant pas tous cités ici n'en sont pas oubliés pour autant.

Merci à Emile Sévélec président de la section Brest, Gérard André président adjoint, Jean Trichet trésorier, pour l'organisation de l'inoubliable séjour à Brest 2000.

PROMOTION:

Promotion sur l'île de beauté . Nous sommes heureux de féliciter notre ami Yves Veyssiére pour sa promotion au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Cette promotion est parue au journal officiel du 16 juillet au titre du ministère de la défense.

N'oublions pas Emile Génin lui aussi résident quelque part vers le cap corse, qui nous a beaucoup aidé et nous aide toujours dans la rédaction du journal. Merci à ce sympathique correspondant.

Félicitations également au L.V Moréno Michel de CEPHISMER, a qui l'ont vient de décerner la médaille de Chevalier de l'ordre du Mérite Maritime.

Ci-dessous la nouvelle section de Manche Atlantique: Jean-Michel Bollut président, Joel Vanbergue vice-président, Michel Poulain trésorier, Louis Cadio secrétaire et les « jeunes » amicalistes encadrés par Emile Sévélec président, Gérard André président-adjoint de la section Bretagne. Nous noterons la présence à cette 1^{ère} réunion d'un des futurs auteurs du prochain livre sur les plongeurs démineurs, Roch Pescadère.

